# Rapport de l'auditeur

# CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2024





## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

# Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

401 Bay Street · Suite 3100 · P.O. Box 49 · Toronto · ON · CA · M5H 2Y4 · P416 · 364 · 1359 · F416 - 364 · 9503 · hilbornca.com



# Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

# Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

#### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

401 Bay Street · Suite 3100 · P.O. Box 49 · Toronto · ON · CA · M5H 2Y4 · P416 · 364 · 1359 · F416 · 364 · 9503 · hilbornca.com

# HILBORNLLP

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

# Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario) Le 13 juin 2024 Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

# CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Au 31 mars	2024 \$	2023 \$
ACTIFS	<u> </u>	<u> </u>
Actifs à court terme Trésorerie Placements (note 3) Dû d'ARIL Society inc. (note 12) Frais payés d'avance	153 273 980 468 107 067 122 177	150 913 801 714 100 183 169 022
	1 362 985	1 221 832
Placements (note 3) Immobilisations corporelles (note 4)	1 228 537 58 654	1 781 141 87 878
	1 287 191	1 869 019
	2 650 176	3 090 851
PASSIFS		
Passifs à court terme Créditeurs (note 5) Produits reportés	257 938 138 122	282 376 152 642
	396 060	435 018
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 6) Incitatifs à la location reportés (note 7)	86 175 32 732	75 993 51 674
	118 907	127 667
	514 967	562 685
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements	25 922	36 204
stratégiques dans des programmes d'éducation (note 8) Grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique (note 9)	253 337	695 785 10 376
Non affecté	1 855 950	1 785 801
	2 135 209	2 528 166
	2 650 176	3 090 851

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

André Bolduc, CPA, CA, FCIRP, LIT Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation

Président

Bridget van Wyk, CPA, CA, CIRP, LIT Professionnelle agréée de l'insolvabilité et de la réorganisation Trésorière

4

État des résultats		
Exercice clos le 31 mars	2024 \$	2023 \$
Produits Cotisations des membres Frais de cours et d'examen du PQC Frais des séminaires de formation continue, webinaires et commandites Honoraires de gestion (note 12) Inscriptions et commandites « Exchange Conference » Revenus de placements (note 10) Publicité	1 112 025 459 150 268 589 184 100 184 047 75 826 11 349 2 295 086	1 113 875 379 825 150 650 170 000 - 67 203 15 365 1 896 918
Charges Administration (voir tableau) Cours et examens du PQC Formation continue Frais pour « Exchange Conference »	1 826 808 167 101 161 999 79 311	1 788 271 108 712 7 031
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	2 235 219 59 867	1 904 014 (7 096)
Renouvellement du PQC (note 8) Analyse stratégique (note 9)	(442 448) (10 376)	(234 596) (39 624)
Excédent des charges sur les produits	(452 824)	(274 220) (281 316)

# État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

		Grevé			
	d	d'affectations 'origine interne			
		pour	Grevé		
	İı	nvestissements			
	l	stratégiques	d'origine		
	Investi en immobilisations	dans des programmes	interne pour analyse		Total
	corporelles	d'éducation	stratégique	Non affecté	2024
	. \$	\$	\$	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	36 204	695 785	10 376	1 785 801	2 528 166
Excédent des produits sur les charges (charges sur les					
produits) de l'exercice	-	(442 448)	(10 376)	59 867	(392 957)
Amortissement des					
immobilisations	(21 506)			31 596	
corporelles	(31 596)	-	-	31 390	-
Acquisition d'immobilisations	2.760			(2.760)	
corporelles	2 769	-	-	(2 769)	-
Disposition d'immobilisations	3				
corporelles	(397)	-	-	397	-
Amortissement des incitatifs					
à la location reportés	18 942	-	-	(18 942)	-
Solde, à la fin de l'exercice	25 922	253 337	_	1 855 950	2 135 209
Colde, a la lili de l'exercice	23 922	200 001	-	1 000 900	2 100 200

# État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	d'origine interne pour analyse		Total 2023 \$
		<u>*</u>	<del>_</del>	<u> </u>	<del>_</del>
Solde, au début de l'exercice	48 698	930 381	-	1 830 403	2 809 482
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	-	(234 596)	(39 624)	(7 096)	(281 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	(26 573)	-	-	26 573	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 965	-	-	(2 965)	-
Disposition d'immobilisations corporelles	(586)	-	-	586	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	-	(11 700)	-
Affectation d'origine interne (note 9)		<u>-</u>	50 000	(50 000)	
Solde, à la fin de l'exercice	36 204	695 785	10 376	1 785 801	2 528 166

État des flux de trésorerie		
Exercice clos le 31 mars	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement Excédent des charges sur les produits de l'exercice Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :	(392 957)	(281 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	31 596	26 573
Intérêts capitalisés aux placements	(41 392)	(32 976)
Encaissement des intérêts capitalisés aux placements dans		
l'exercice précédent	21 736	94 587
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(18 942)	(11 700)
Mariatian das 414manta bana asisan da famila da madamant	(399 959)	(204 832)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	46 845	(38 464)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(24 438)	96 240
Augmentation (diminution) des produits reportés	(14 520)	131 943
3 ( // 1 1		
	(392 072)	(15 113)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 000 000)	(3 300 000)
Produits de la cession de placements	1 393 506	3 443 694
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 769)	(2 965)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	397	` 586 <sup>´</sup>
	391 134	141 315
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de (avances à) ARIL Society inc.	3 298	(63 008)
1.01.18.03.001.18.18.00.03.04.7.18.12.000.03.3		(00 000)
Variation nette de la trésorerie	2 360	63 194
Trésorerie, au début de l'exercice	150 913	87 719
Trésorerie, à la fin de l'exercice	153 273	150 913

Tableau des frais d'administration		
Exercice clos le 31 mars	2024 \$	2023 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	31 596	26 573
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	153 061	79 428
Honoraires des administrateurs (note 11)	49 000	49 000
Dépenses du comité	14 665	7 361
Insol International	45 444	41 854
Communications (note 12)	187 088	157 057
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie		
et frais divers (note 12)	184 373	167 911
Loyer (note 7)	98 669	127 408
Salaires et avantages sociaux	1 062 912	1 131 679
	1 826 808	1 788 271

# Notes complémentaires

31 mars 2024

# Nature et description de l'organisme

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(I) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

## 1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

## (a) Constatation des produits

### Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

### Frais de cours, d'examen, de séminaires de formation continue et webinaires

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont constatés à titre de produits lorsque l'inscription a lieu. Les frais d'examen sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

#### **Commandites**

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

#### « Exchange Conference »

Les produits provenant de l'évènement « Exchange Conference » sont constatés dans l'exercice au cours duquel la conférence a eu lieu.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### Principales méthodes comptables (suite)

# (a) Constatation des produits (suite)

#### Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# **Apports**

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

## Honoraires de gestion

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

# **Publicité**

Les revenus de publicité sont constatés au moment de leur publication.

# (b) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

### (c) Actif net investi en immobilisations corporelles

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### Principales méthodes comptables (suite)

#### (d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés sont initialement évaluées au coût, déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés.

### (e) Instruments financiers

# Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations créées ou échangées entre apparentés, à la juste valeur, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des actifs financiers entre apparentés, au coût après amortissement.

Les instruments financiers entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût diminué des pertes de valeur.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les actifs financiers évalués au coût diminué des pertes de valeur incluent le dû d'ARIL Society inc.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### Principales méthodes comptables (suite)

# (e) Instruments financiers (suite)

#### Pertes de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La perte de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

# (f) Placements

Les placements sont composés de titres à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés dans les placements à court terme.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### Principales méthodes comptables (suite)

# (g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique 5 ans Mobilier et agencements 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

## (h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### Principales méthodes comptables (suite)

#### (i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les montants réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

### 2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

	Risques				
			Risque de marché		
				Taux	
Instrument financier	Crédit	Liquidité	Change	d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	Χ			Χ	
Placements	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et					
charges à payer		X			

# Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par suite des changements économiques, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### 2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie	153 273	150 913
Dû d'ARIL Society Inc.	107 067	100 183
Placements	2 209 005	2 582 855
		_
	2 469 345	2 833 951

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les types de placements admissibles.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

# Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

აიაა

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### 2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

# Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

#### Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

#### 3. Placements

	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	2 209 005	2 582 855
Moins : portion à court terme	(980 468)	(801 714)
	1 228 537	1 781 141

Les taux d'intérêt sur les titres à revenus fixes varient entre 1,13 % à 4,95 % (en 2023 – 1,13 % à 3,35 %) et les échéances sont de juin 2024 à novembre 2027 (en 2023 – novembre 2023 à novembre 2027).

2023

2024

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

# 4. Immobilisations corporelles

			Valeur
	Ar	mortissement	Nette
	Coût	cumulé	2024
	\$	\$	\$
Matériel informatique	204 795	193 328	11 467
Mobilier et agencements	91 437	81 180	10 257
Améliorations locatives	416 393	379 463	39 930
	712 625	653 971	58 654
	Ar	nortissement	Valeur Nette
	Coût	cumulé	2023
	\$	\$	\$
Matériel informatique	202 593	185 555	17 038
Mobilier et agencements	91 437	78 900	12 537
Améliorations locatives	416 393	358 090	58 303
	710 423	622 545	87 878

Au cours de l'exercice, la société a disposé de matériel informatique avec un coût de 567 \$ (en 2023 - 2 930 \$) et un amortissement cumulé de 170 \$ (en 2023 - 2 344 \$) pour des produits de disposition de 397 \$ (en 2023 - 586 \$). Il n'y a eu aucun gain ni aucune perte sur cette transaction.

# 5. Créditeurs

	2024 \$	2023 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer Sommes à remettre à l'État	252 667 5 271	271 953 10 423
	257 938	282 376

### 6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2024 \$	2023 \$
Solde, au début de l'exercice Apports (note 12)	75 993 10 182	55 279 20 714
Solde, à la fin de l'exercice	86 175	75 993

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune bourse n'a été octroyée au cours des exercices 2024 ni 2023.

18

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### 7. Incitatifs à la location reportés

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net 2024 \$
Incitatifs à la location	103 348	70 616	32 732
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net 2023
Incitatifs à la location	103 348	51 674	51 674

Durant l'exercice, l'Association a amendé les termes de son bail pour ses locaux, tel que décrit à la note 13. La durée de vie des incitatifs à la location a été ajustée pour tenir compte de la nouvelle durée du bail.

Un amortissement 18 942 \$ (11 700 \$ en 2023) a été porté en diminution de la charge de loyer de l'exercice.

# 8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration de l'Association a résolu d'affecter des montants de l'actif net aux fins d'investissements stratégiques dans des programmes d'éducation. Ceux-ci peuvent être sous forme d'améliorations au programme éducatif et de conception du contenu.

Durant l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 442 448 \$ (234 596 \$ en 2023) de l'actif net réservé pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation dans le but de développer le PQC. Ces investissements stratégiques, qui pourraient autrement répondre aux critères d'actifs incorporels générés à l'interne, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'affectation d'origine interne est assujettie aux directives du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

### 9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour analyse stratégique

Le conseil d'administration de l'Association a résolu d'affecter des montants de l'actif net aux fins d'analyse stratégique.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 10 376 \$ (2022 – 39 624 \$) de l'actif net réservé pour analyse stratégique aux fins de planifications stratégiques. Conséquemment, l'actif net réservé pour analyse stratégique a été réduit à zéro.

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé le transfert de 50 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net réservé pour analyse stratégique.

L'affectation d'origine interne est assujettie aux directives du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

# 10. Revenus de placements

	2024 \$	2023 \$
Intérêts sur la trésorerie Intérêts sur les placements	6 891 68 935	2 892 64 311
	75 826	67 203

#### 11. Honoraires des administrateurs

Les membres du comité exécutif incluent le président, le vice-président, la trésorière, la secrétaire, le directeur général, ainsi que les autres administrateurs externes à l'Association. Chacun des membres reçoit des honoraires annuels en reconnaissance de ses services rendus à l'Association.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

# 12. Opérations entre apparentés

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de l'importance des opérations inter-organismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'Annual Review of Insolvency Law.

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)I) de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association avait conclu avec la Société un accord en vertu duquel elle assure la prestation de services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'accord a pris fin le 31 mars 2024 et incluait les engagements suivants payables par la Société envers l'Association:

- des honoraires de gestion de 165 000 \$ en 2022, 170 000 \$ en 2023 et 175 000 \$ en 2024:
- des frais de services financiers équivalent à 3 % du revenu de la Société, collecté par l'Association: et
- un apport de recherche de 15 % des surplus d'opérations de la Société qui excèdent 50 000 \$ envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden.

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	2024 \$	2023 \$
Honoraires de gestion (incluant 9 100 \$ de services additionnels)  Frais de services financiers (inclus dans les frais de	184 100	170 000
bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers	10 114	10 127
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)

Les apports à recevoir de la Société envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden d'un montant de 10 182 \$ (20 714 \$ en 2023) sont constatés à titre de produits reportés (note 6).

Au 31 mars 2024, il y a un solde à recevoir de la Société pour un montant de 107 067 \$ (100 183 \$ en 2023). Ce solde est non garanti, ne porte pas intérêt, et est remboursable sur demande.

Après la fin de l'exercice, le solde dû de la Société a été encaissé, à l'exception du montant de 10 182 \$ contribué à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, qui sera réglé lors de la réception des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Après la fin de l'exercice, l'Association et la Société ont prolongé leur accord jusqu'au 31 mars 2027. Les honoraires de gestion seront 182 000 \$ pour l'exercice 2025 et feront l'objet d'une majoration annuelle en 2026 et 2027 correspondant au taux d'inflation.

# Notes complémentaires (suite)

31 mars 2024

# 13. Engagement

Au cours de l'exercice, l'Association a modifié sa convention de bail pour devancer l'échéance d'août 2027 au 30 juin 2025. De plus, l'Association a réduit ses paiements locatifs jusqu'à la date d'échéance.

Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des dépenses pour les parties communes, sont les suivants :

	<b></b>
2025	88 258
2026	22 065
	110 323

